

Image not found or type unknown



designation d'un tuteur devant notaire

Par **corinne91**, le **19/08/2009** à **22:59**

Bonjour,

Afin de parer à une éventuelle disparition, les parents peuvent-ils choisir et désigner chez un notaire un tuteur, sans l'accord préalable de celui-ci ?

Merci pour votre réponse.